

BANK OF AFRICA NIGER (B.O.A. NIGER)

CIB n° H 0038

B.P. 10 973 - NIAMEY

REPUBLIQUE DU NIGER

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE
L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES
ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2010**

F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit
Nouhou TARI
B.P. 07 - NIAMEY
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

GUILBERT & ASSOCIES
KOUROUKOUTOU Mamane
B.P. 10 858 - NIAMEY
Tél. / Fax : 20 - 75 - 45 - 72

**BANK OF AFRICA NIGER
(BOA NIGER)**

**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 4 500 000 000 F CFA
SIEGE SOCIAL, IMMEUBLE BOA NIGER
B.P. 10 973 NIAMEY (NIGER)**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849
DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2010**

Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, "les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs Etats parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces Etats parties un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données".

A cet effet, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires de BOA Niger, c'est-à-dire le bilan et le compte de résultat relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la direction de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles en vigueur. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

A l'issue de notre examen, nous avons relevé que BOA Niger a mis à la disposition de la société SCI Olympe un montant de F CFA 191 millions le 1^{er} novembre 2006 dont le remboursement est prévu deux (2) ans après, soit au 1^{er} novembre 2008.

Au 30 juin 2010, aucun remboursement n'a été effectué par SCI Olympe malgré les engagements pris par lettre en date du 16 février 2010. Une provision de F CFA 191 millions a été constituée puis reprise à hauteur de F CFA 144 millions à la clôture de l'exercice 2009. A notre avis, la créance aurait dû être provisionnée à hauteur de F CFA 191 millions au 31 décembre 2009.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'élément décrit ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires joints au présent rapport au regard des règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Une enquête administrative à soubassement fiscal et un contrôle fiscal sont intervenus au cours de l'exercice 2009. L'enquête administrative, portant sur les exercices 2001 à 2006, faisait ressortir dans son projet de rapport une notification de F CFA 1.111 millions. La réponse adressée par la banque le 06 juillet 2009 est restée sans suite. Le contrôle fiscal qui visait les exercices 2006 à 2008, a conduit à une notification primaire de redressement de F CFA 1.131 millions incluant des pénalités. Le montant de F CFA 70 millions a été reconnu par la banque dans sa réponse en date du 15 janvier 2010 et comptabilisé en 2009.

Au cours de l'exercice 2010, le montant reconnu au titre du contrôle fiscal a fait l'objet de règlement et la provision antérieurement constituée a été reprise. Une caution d'un montant de F CFA 232 millions a été constituée par la banque au cours du premier semestre 2010 et une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de F CFA 80 millions.

Les Commissaires aux Comptes

POUR F.C.A - FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT

POUR GUILBERT ET ASSOCIES



Nouhou TARI
Expert –comptable Diplômé
Gérant – Associé



Mamane KOUROUKOUTOU
Expert comptable
Gérant - Associé

Fait à Niamey, le 14 septembre 2010

A N N E X E S

TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT

Niamey, le 13 août 2010

Tableau trimestriel d'activités

Principaux indicateurs

Montants en Millions de FCFA

Indicateurs	31 mars 2010	30 juin 2010	Variations	
			En valeur	En %
Produit Net Bancaire	1 463,8	3 362,7	1 898,9	130%
Résultat avant impôts	490,2	1 320,4	830,2	169%
Résultat net	313,7	929,7	616,0	196%

Djibo OUMAROU

Responsable comptable et financier



Hachem BOUGHALEB

Directeur Général



Niamey, le 13 août 2010

Tableau et Rapport semestriels d'activités

Tableau semestriel d'activités

Montants en Millions de FCFA

Indicateurs	31 déc. 2009	30 juin 2009 (A)	30 juin 2010 (B)	Variations pour une année glissante (B-A)	
				En valeur	En %
Produit Net Bancaire	6 762,1	3 253,2	3 362,7	109,5	3%
Frais généraux	2 948,8	1 476,3	1 493,0	16,7	1%
Résultat brut d'exploitation	3 509,9	1 596,3	1 683,0	86,7	5%
Coût du risque	810	109,7	222,4	112,7	103%
Résultat exceptionnel	46,1	-19,4	-68,3	-48,9	252%
Résultat avant impôt	2 625,4	1 258,1	1 320,4	62,3	5%
Résultat net	1 619,0	854,5	929,7	75,2	9%

Djibo OUMAROU

Hachem BOUGHALEB

Responsable comptable et financier

Directeur Général


